

Publié le 4/06/2024

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240530-2024_86-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le trente mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cléville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD (pouvoir à Philippe PESQUEREL jusqu'à son arrivée à 20h29), Alain PORQUET (pouvoir à Régine ENEE jusqu'à son arrivée à 20h29), Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Mme Christel POIROT, M. Joël DUGUEY, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Thomas LEROY, Mmes Marianne TURPIN, Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), M. William HERFORT, Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Christel POIROT), MM. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Stéphane CASTEL), Claude FOUCHER (pouvoir à Patrice MARTIN), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Patrice MARTIN

Date de convocation :
23.05.2024
Date d'affichage
23.05.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 29
Titulaires 29
Suppléants 0
Pouvoirs 6
Votants 35
20h29 Arrivée titulaires +2
Pouvoirs -2
Votants 35

Quorum 20

Délibération n° 2024 / 86

Objet : PERSONNEL – Créations et suppressions de postes

Dans le cadre de mouvement de personnel et pour les besoins de recrutements dans les services, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs (ci-joint) :

- Emplois permanents :
 - Création d'un poste rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
 - Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
 - Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 28/35^{ème} ;
 - Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.
- Emploi non permanent :
 - Création d'un poste au grade d'adjoint administratif à temps complet.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de créer un poste de rédacteur (catégorie B) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1^{er} juin 2024 ;

↳ Décide de créer un poste de d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1^{er} juin 2024 ;

↳ Décide de supprimer un poste d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1^{er} juin 2024 ;

↳ Décide de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) 28/35^{ème} au tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1^{er} juin 2024 ;

↳ Décide de supprimer un poste d'agent de maîtrise (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1^{er} juin 2024 ;

↳ Décide de créer un poste d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois non permanents à compter du 1^{er} juin 2024 ;

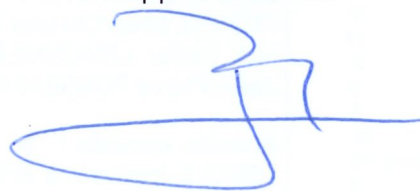
↳ Modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Patrice MARTIN



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr